

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine tenue au 405, boulevard Laurier Sainte-Marie-Madeleine le **jeudi 6 septembre 2018** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Ginette Gauvin, conseillère
Monsieur René Poirier, conseiller
Monsieur Bernard Cayer, conseiller
Monsieur Jean-Guy Chassé, conseiller
Monsieur Pascal Daigneault, conseiller
Monsieur René-Carl Martin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Est également présente :

Madame Lucie Paquette, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2018
4. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LÉGISLATION
 - 6.1 Règlement 18-485 modifiant le règlement de zonage 09-370 afin d'interdire les usages commerciaux érotiques de la zone 203 (Secteur Douville) - Adoption
 - 6.2 Avis de motion - Règlement 18-488 édictant le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des employés municipaux de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine
 - 6.3 Règlement 18-488 édictant le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des employés municipaux de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine - Projet
 - 6.4 Avis de motion - Règlement 18-489 édictant le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des élus municipaux de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine
 - 6.5 Règlement 18-489 édictant le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des élus municipaux de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine - Projet
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 Dépôt - Rapport budgétaire au 31 août 2018

7.2 Approbation des comptes à payer

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. TRANSPORT

9.1 Demande d'appui du Village Sainte-Madeleine - Circulation des camions lourds - Route 227 entre les routes 229 et 116

9.2 Déneigement Montée du 4e rang et rue Brodeur - Entente avec Saint-Charles-sur-Richelieu

9.3 Rang d'Argenteuil - Demande d'intervention à la MRC des Maskoutains

9.4 Entériner la démission de René Martin - Point ajouté

10. HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 RAE SM/SMM - Paiement d'un solde d'emprunt

10.2 Semaine québécoise de réduction des déchets 2018 - Proclamation

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 Dépôt - Rapport des permis et certificats d'août 2018

12.2 GESTIM Inc. - Convention pour les services de permis et d'inspection

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 Dépôt - Compte-rendu de l'activité Cinéma plein air du 19 août 2018

13.2 Dépôt - Camp de jour Été 2018 - Rapport des activités

13.3 Dépôt - Procès-verbal Comité loisirs du 28 août 2018

13.4 Formation sur la sécurité dans les aires de jeu 2018

14. VARIA

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.1 MTQ - Transmission de la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC pour l'aménagement d'une plaine d'inondation sur les berges de la rivière des Hurons à Sainte-Marie-Madeleine

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 19 H 30

2018-09-225

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'ils s'en déclarent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer

et Adoptée à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2018-09-226

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2018 lequel a été transmis par courriel le 24 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault

APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin

et Adoptée à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2018 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale.

2018-09-227

4. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES

CONSIDÉRANT les correspondances reçues depuis le 16 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie détaillée de la liste des correspondances;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin

et Adoptée à l'unanimité :

QUE les correspondances reçues depuis le 16 août soient déposées aux archives de la municipalité;

QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LÉGISLATION

2018-09-228

6.1 RÈGLEMENT 18-485 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 09-370 AFIN D'INTERDIRE LES USAGES COMMERCIAUX ÉROTIQUES DE LA ZONE 203 (SECTEUR DOUVILLE) - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut interdire les commerces érotiques de la zone 203;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion a été donné lors de la séance du 3 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE depuis sa présentation, le règlement n'a pas été modifié;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René-Carl Martin

APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer

et Adoptée à l'unanimité :

LE règlement 18-485 amendant le règlement de zonage 09-370 afin d'interdire les commerces érotiques de la zone 203.

6.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 18-488 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE, DE DÉONTOLOGIE ET DE NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE

AVIS DE MOTION est donné par monsieur René-Carl Martin à l'effet que lui-même, ou un autre conseiller présentera, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le règlement 18-488 édictant le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des employés municipaux de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine.

2018-09-229

6.3 RÈGLEMENT 18-488 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE, DE DÉONTOLOGIE ET DE NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE - PROJET

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* (2018, chapitre 8) sanctionnée le 19 avril 2018, une modification a été apportée à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (I.R.Q., c. E-15.1.0.1) afin de prévoir les règles d'après-mandat pour les employés;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le 18 octobre 2017 la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'état et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*, dont les dispositions sont en vigueur depuis le 1er juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées afin de respecter les nouvelles normes en vigueur;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion a été donné le 6 septembre 2018;

*CONSIDÉRANT QU'*un projet de règlement est présenté et copie a été transmise aux membres du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault

APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin

et Adoptée à l'unanimité :

QUE le conseil adopte le projet de règlement 18-488 édictant le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des employés municipaux de la municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine.

6.4 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 18-489 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE, DE DÉONTOLOGIE ET DE NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Bernard Cayer à l'effet que lui-même, ou un autre conseiller présentera, d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 18-489 édictant le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des élus municipaux de la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine.

2018-09-230

6.5 RÈGLEMENT 18-489 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE, DE DÉONTOLOGIE ET DE NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE - PROJET

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le 18 octobre 2017 la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'état et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes, dont les dispositions sont entrées en vigueur depuis le 1er juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées afin de respecter les nouvelles normes en vigueur;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion a été donné le 6 septembre 2018;

*CONSIDÉRANT QU'*un projet de règlement est présenté et copie a été transmise aux membres du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Pascal Daigneault
et Adoptée à l'unanimité :

QUE le conseil adopte le projet de règlement 18-489 édictant le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des élus de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 DÉPÔT – RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 AOÛT 2018

La directrice générale a transmis, par courriel le 31 août 2018, aux membres du conseil le rapport budgétaire au 31 août 2018.

2018-09-231

7.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

*CONSIDÉRANT QU'*une copie de la liste des comptes à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin
et Adoptée à l'unanimité :

D'approuver les salaires payés de 28 099.84 \$, les comptes payés par chèques au montant de 9 781.31 \$, les comptes payés par paiements préautorisés de 32 947.33 \$ et autorise le paiement des comptes à payer de 111 375.79 \$ à l'exception du fournisseur Location Discam Inc. pour un montant de 8 519.78 \$, le tout avec dispense de lecture.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. TRANSPORT

2018-09-232

9.1 DEMANDE D'APPUI DU VILLAGE SAINTE-MADELEINE - CIRCULATION DES CAMIONS LOURDS - ROUTE 227 ENTRE LES ROUTES 229 ET 116

CONSIDÉRANT la demande d'appui du Village de Sainte-Madeleine auprès du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin de modifier le réseau établi en 1995 pour que la circulation des véhicules lourds sur le tronçon de la route 227 (rue Saint-Jean-Baptiste) situé entre l'intersection des routes 227 et 229 et l'intersection des routes 227 et 116 soit déviée sur la route 229 (chemin Benoit) jusqu'à la route 116;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine est en accord avec les faits énumérés dans leur résolution 2018-08-178;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer

et Adoptée à l'unanimité :

QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine appuie les démarches faites par la Municipalité du Village de Sainte-Madeleine pour que la circulation des véhicules lourds soit déviée sur la route 229 (chemin Benoit);

QUE la présente résolution soit transmise au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi qu'au député de Borduas, monsieur Simon Jolin-Barrette.

2018-09-233

9.2 DÉNEIGEMENT MONTÉE DU 4E RANG ET RUE BRODEUR - ENTENTE AVEC SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU

*CONSIDÉRANT QU'*une entente intermunicipale avec Saint-Charles-sur-Richelieu est déjà existante pour le déneigement du chemin Plamondon;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire ajouter à cette entente une partie du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu est disposée à faire le déneigement des 4.227 km pour la Montée du 4e rang, de la rue Brodeur et du Chemin de service Nord pour la saison 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de déneigement seront exécutés pour un montant forfaitaire de 15 748.13 \$ en plus des coûts pour l'achat de sel et d'abrasif;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault

APPUYÉ DE : Monsieur René-Carl Martin

et Adoptée à l'unanimité :

QUE le maire, monsieur Gilles Carpentier, et la directrice générale, madame Lucie Paquette, soient autorisés à signer l'entente intermunicipale modifiée, avec la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, pour le déneigement du chemin Plamondon, de la rue Brodeur, de la Montée du 4e rang et du Chemin de service Nord.

2018-09-234

9.3 RANG D'ARGENTEUIL - DEMANDE D'INTERVENTION À LA MRC DES MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT les problèmes d'écoulement dans le cours d'eau sur le rang d'Argenteuil entre les numéros civiques 1950 et 2620 lesquels perdurent depuis quelques années;

*CONSIDÉRANT QU'*au printemps dernier une intervention de la part des travaux publics a été nécessaire afin de dégeler les ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE ces problèmes ont pour effet d'inonder les terres agricoles;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer

et Adoptée à l'unanimité :

QU'une demande d'intervention soit faite à la MRC des Maskoutains pour prendre le niveau des ponceaux sur le rang d'Argenteuil à cause du mauvais écoulement des eaux.

2018-09-235

9.4 ENTÉRINER LA DÉMISSION DE RENÉ MARTIN - POINT AJOUTÉ

CONSIDÉRANT QUE monsieur René Martin a remis sa démission le 5 septembre à titre de responsable des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE sa démission sera effective en date du 29 septembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René-Carl Martin

APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin

et Adoptée à l'unanimité :

D'accepter la démission de monsieur René Martin au poste de responsable des travaux publics;

QUE la date effective sera le 29 septembre 2018.

10. HYGIÈNE DU MILIEU

2018-09-236

10.1 RAE SM/SMM - PAIEMENT D'UN SOLDE D'EMPRUNT

CONSIDÉRANT QUE la Régie des eaux Sainte-Madeleine/Sainte-Marie-Madeleine a procédé par règlement d'emprunt en 2003 pour les travaux de construction de l'usine d'épuration des eaux;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été subventionnés dans le cadre du programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM);

*CONSIDÉRANT QU'*un montant de 5 200 \$ représentant un solde d'emprunt vient à échéance le 18 décembre 2018;

*CONSIDÉRANT QU'*un montant de 3 900 \$ est à recevoir du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire dans le cadre du programme PADEM;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires au remboursement des dépenses d'assainissement des eaux sont prévues à l'article 8 du règlement de taxation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer

APPUYÉ DE : Monsieur René-Carl Martin

et Adoptée à l'unanimité :

DE payer le solde d'emprunt du règlement numéro 1 au montant de 5 200 \$ à la Régie des eaux Sainte-Madeleine/Sainte-Marie-Madeleine.

2018-09-237

10.2 SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2018 - PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2018 de *La Semaine québécoise de réduction des déchets* se déroulera cette année du 20 au 28 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

*CONSIDÉRANT QU'*il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Guy Chassé

et Adoptée à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine proclame la semaine du 20 au 28 octobre 2018, *La Semaine québécoise de réduction des déchets*.

LE Conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 DÉPÔT - RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS D'AOÛT 2018

Dépôt du rapport des permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'août 2018.

2018-09-238

12.2 GESTIM INC. - CONVENTION POUR LES SERVICES DE PERMIS ET D'INSPECTION

CONSIDÉRANT QUE la convention pour les services de permis et inspections avec la firme GESTIM Inc. se termine à la fin septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit d'avoir les services d'un inspecteur en bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service est faite aux mêmes conditions que l'offre du 16 février 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ginette Gauvin

APPUYÉE DE : Monsieur Pascal Daigneault

et Adoptée à l'unanimité :

D'approuver l'offre de service de la firme GESTIM Inc pour les tâches qui relèvent de l'inspecteur en bâtiment pour une durée de douze (12) mois;

D'autoriser le maire, monsieur Gilles Carpentier, et la directrice générale, madame Lucie Paquette, à signer la convention pour les services de permis et d'inspection avec la firme GESTIM Inc.

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 DÉPÔT - COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ CINÉMA PLEIN AIR DU 19 AOÛT 2018

L'agente des loisirs, culture et vie communautaire a déposé le compte rendu de l'activité cinéma plein air du 19 août 2018.

13.2 DÉPÔT - CAMP DE JOUR ÉTÉ 2018 - RAPPORT DES ACTIVITÉS

L'agente des loisirs, culture et vie communautaire a déposé le rapport des activités du camp de jour été 2018.

13.3 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL COMITÉ LOISIRS DU 28 AOÛT 2018

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité loisirs tenue le 28 août 2018.

2018-09-239

13.4 FORMATION SUR LA SÉCURITÉ DANS LES AIRES DE JEU 2018

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Loisir et Sport Montérégie et la Direction de la santé publique offrent cette année une 3e journée de formation sur la sécurité dans les aires de jeu pour enfant en octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette formation inclut un survol des éléments de la norme pour les appareils de jeu pour enfants et les critères de sécurité basée sur le Guide d'aires et appareils de jeu de l'INSPQ de 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Guy Chassé

APPUYÉ DE : Monsieur René Poirier
et Adoptée à l'unanimité :

D'autoriser l'agente de loisirs, culture et vie communautaire à assister à cette formation le 4 octobre 2018 à Sainte-Barbe au coût de 85 \$ plus les taxes applicables;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon les normes présentement en vigueur.

14. VARIA

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.1 MTQ - TRANSMISSION DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDELCC POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE PLAINE D'INONDATION SUR LES BERGES DE LA RIVIÈRE DES HURONS À SAINTE-MARIE-MADELEINE

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-09-240

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René-Carl Martin

APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer
et Adoptée à l'unanimité :

DE lever cette séance à 20h30.

M. Gilles Carpentier, maire

**Mme Lucie Paquette, directrice
générale**